

# DE L'HISTOIRE DU DROIT FRANÇAIS: JACQUES GODEFROY

Elena DAMIAN\*

## **Abstract**

*An important representative of the Godefroy family, a true dynasty of legal advisers and historians, Jacques Godefroy (Geneva, 1587-1652) spent almost his entire life in Geneva. In 1619 he was named professor of law at the University of Geneva, but he was better known and more appreciated for his numerous works than for his teaching activity. Among his works, the most famous and mostly used by jurists is the remarkable commentary on the Theodosian Code, Codex Theodosianus that appeared in Lyon, in 1665, in 3 volumes in-folio and was reedited in Leipzig in 1736-1745. A few copies of the valuable works of the French scholar can be found in Transylvania as well, and they are still kept even today in some prestigious libraries in Cluj-Napoca or Târgu-Mureş. Among the owners of these books there also were the well-known scholars Timotei Cipariu and Sámuel Teleki.*

**Keywords:** Jacques Godefroy, history of law, professor of law, legal adviser, Transylvania, library.

La famille Godefroy, une véritable dynastie de jurisconsultes et d'historiens célèbres, compte parmi ses membres les plus importants Jacques Godefroy (Genève, 1587-1652) aussi.

Jacques Godefroy, le fils de Denis I<sup>er</sup> Godefroy<sup>1</sup>, a passé presque toute sa vie à Genève et il a gardé la religion de son célèbre père, étant un réformé convaincu. Il a commencé ses études avec son père, puis il a étudié le droit et l'histoire à Bourges et à Paris. Pour avoir obtenu de très bons résultats aux examens et pour avoir déjà publié quelques livres remarquables, Jacques Godefroy a obtenu une chaire de droit à l'Université de Genève, en 1619. Une année plus tard, à la suite du

---

□ Dr., chargé de cours associé, Université Chrétienne "Dimitrie Cantemir" Bucarest, Faculté de Droit Cluj-Napoca.

<sup>1</sup> Denis I<sup>er</sup> Godefroy, surnommé l'Ancien (Paris, 1549 – Strasbourg 1621).

suffrage de ses concitoyens, il a fait partie du Conseil des Soixante et, en 1629, il a été élevé à la dignité de membre du Petit Conseil. En 1632, il a été nommé secrétaire d'Etat, fonction qu'il a remplie pendant cinq ans. En 1637, on lui a conféré pour la première fois la charge de syndic de la république, et, puis, en 1641, en 1645 et en 1649, il a occupé de nouveau ce poste élevé. Entre 1637 et 1649, Jacques Godefroy a représenté plusieurs fois Genève, près de la cour de France. Il a été envoyé en particulier auprès de Louis XIII, en 1643. De plus, on lui a confié de diverses missions diplomatiques en Allemagne et en Suisse<sup>2</sup>. Après la mort de son frère, Théodore<sup>3</sup>, survenue en 1649, Jacques Godefroy (qui était alors syndic à Genève) n'a plus accepté de missions diplomatiques. Il s'est dédié à l'enseignement du droit, mais surtout à la publication de ses écrits. Les voyages qu'il avait faits lors de ses missions lui ont donné également la possibilité de connaître beaucoup de gens de lettres très distingués, avec lesquels il a eu des relations d'amitié et de collaboration. Grâce à sa réputation, il a enseigné aussi à l'Université de Leyde, où il a remplacé le savant Petrus Cunaeus (Peter van der Kun), qui était mort en 1638<sup>4</sup>. Mais Jacques Godefroy a été "plus célèbre par ses écrits que par son enseignement"<sup>5</sup>.

Jacques Godefroy occupe une place importante dans l'histoire du droit français. Au XVI-ème siècle, le culte pour les langues classiques et l'admiration pour la culture et l'histoire antiques ont influencé le droit aussi. Une nouvelle école, *l'école humaniste ou historique*, fait son apparition dans l'histoire du droit. Pour connaître les principes du droit

---

<sup>2</sup> Voir *Biographie universelle, ancienne et moderne, ..., ouvrage entièrement neuf, rédigé par une société de gens de lettres et de savants*, vol. XVII, A Paris, chez L. G. Michaud, libraires-éditeur, 1816, p. 555.

<sup>3</sup> Théodore Godefroy (1580 – 1649), connu surtout comme historiographe de la France à partir de 1617, a été reçu aussi avocat au Parlement. On lui doit des travaux historiques et des publications de documents, notamment sur Charles VI et Louis XII. Voir *Grand Larousse encyclopédique en dix volumes*, Paris, Librairie Larousse, 1962, vol. V, p. 521.

<sup>4</sup> Voir *Biographie universelle, ancienne et moderne, ..., op. cit.*, p. 555.

<sup>5</sup> E. Glasson, *Histoire du droit et des institutions en France*, Paris, Librairie Cotillon, F. Pichon, successeur, imprimeur-éditeur, 1903, vol. VIII, p. 130.

romain, "la nouvelle école entreprend une recherche scientifique des textes de lois"<sup>6</sup> à l'aide de l'histoire, de la philologie et de la critique. Jacques Cujas (1522-1590) a été le représentant le plus illustre de cette école. L'esprit de recherche scientifique en matière de droit a commencé avec lui. A son exemple, d'autres juristes, comme Pierre Pithou (1539 – 1596), Denis Godefroy (1549 – 1621) ou Jacques Godefroy, se sont adonnés à la même voie<sup>7</sup>.

Auteur du XVII-ème siècle, Jacques Godefroy appartient à cette école plutôt par son orientation vers la recherche scientifique que par le temps où il a élaboré ses ouvrages. On a affirmé qu' "il a été pour le droit du Bas-Empire et surtout pour le droit public de cette époque, ce que Cujas avait été pour le droit privé"<sup>8</sup>.

Ses ouvrages (une trentaine) ont été publiés durant sa vie ou après sa mort. On a affirmé que c'était "une nouvelle renaissance des études de droit romain [...], une conséquence de la Renaissance proprement dite"<sup>9</sup>. On l'appelle aussi "la seconde renaissance du droit romain"<sup>10</sup>.

On a remarqué que "son mérite comme jurisconsulte est supérieur à celui de son père. Il a donné du *Code Théodosien* une édition (Lyon, 1665, 3 vol., in-folio) dont les juristes se servent encore"<sup>11</sup>.

C'est sans doute le plus important ouvrage de Jacques Godefroy, le plus connu et utilisé par les juristes, auquel il a travaillé trente ans<sup>12</sup>. *Le*

---

<sup>6</sup> V. Hanga, *Jacques Cujas*, en: *Etudes d'histoire de droit/Studii de istoria dreptului*, Arad, Editura Servo-Sat, 1998, vol. I, p. 100.

<sup>7</sup> Voir J. Déclareuil, *Histoire générale du droit français des origines à 1789*, A l'usage des Etudiants des Facultés de Droit (Première année de licence et doctorat ès sciences politiques), Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1925, p. 846-849; E. Glasson, *op. cit.*, p. 104-130; Emile Chénon, *Histoire générale du droit public et privé des origines à 1815*, vol II, publié par les soins de Olivier-Martin, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1929, p. 329-331 et 365-366.

<sup>8</sup> A. Esmein, *Cours élémentaire d'histoire du droit français*, 15<sup>e</sup> édition, mise à jour par R. Génestal, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1925, p. 734.

<sup>9</sup> *Ibidem*, p. 732.

<sup>10</sup> J. Déclareuil, *op. cit.*, p. 847.

<sup>11</sup> *La Grande Encyclopédie. Inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts, par une société de savants et de gens de lettres*, sous la direction de M. Berthelot, vol. I-XXXI, Paris, H. Lamirault et C-ie, Editeurs, 1885-1902, vol. XVIII, p. 1146.

*Codex Theodosianus cum perpetuis commentarii Iacobi Gothofredi...*, Tom I-VI, Lugduni, 1665, 3 volumes, in-folio, a été réédité à Leipzig, en 1736-1745, toujours en 3 volumes, in-folio. On l'a considéré « un travail vraiment monumental, dans lequel on ne sait qu'admirer le plus, de la science du droit ou de celle de l'histoire, et où se joint à un esprit critique très pénétrant une érudition tout à fait extraordinaire; ce chef-d'œuvre peut être mis sans exagération sur la même ligne que les travaux de Cujas<sup>13</sup>.

Parmi les autres ouvrages élaborés, édités ou commentés par lui, nous allons mentionner les plus importants, tous rédigés en latin:

- *De Statu paganorum sub imperatoribus christianis*, Leipzig, 1616, in-folio;
- *Fragmenta duodecim Tabularum suis nunc primum tabulis restituta, probationibus, notis et indice munita*, Heidelberg, 1616, in-4° (chef d'œuvre d'érudition);
- *M. Tullii Ciceronis Opera cum notis Lambini et Gothofredi*, Heidelberg, 1616, in-folio;
- *Dissertatiunculæ duæ de tutela et cura*, Genève, 1625, in-4°;
- *Notæ in Tertulliani ad nationes libros II ineditos*, Orléans, 1625, in-4°;
- *Diatriba de jure præcedentiæ*, Genève, 1627, in-4°;
- *Animadversiones juris civilis pro vero nonnullarum legum intellectu et genuina earundem lectione*, Genève, 1627, in-4°;
- *Orationes politicae tres: Ulpianus*, seu de majestate principis legibus soluta; *Julianus*, seu de arcanis Juliani imperatoris artibus ad religionem christianam profligandam; *Achaïca*, seu de causis interibus reipublicae Achæorum, Genève, 1634, in-8°;
- *Fontes IV juris civilis*, Genève, 1638, in-4°; 1653, in-4°;
- *Dissertationes duæ juridicæ: 1° De Nuptiis consobrinorum; 2° De Testamento tempore pestis condito*, Genève, 1642, in-4°;
- *Philostorgii Cappadocii ecclesiastica historia*, Genève, 1642, in-4° (édition princeps);

---

<sup>12</sup> Voir *Biographie universelle, ancienne et moderne, ..., op. cit.*, p. 556.

<sup>13</sup> E. Glasson, *op. cit.*, p. 130.

- *Opuscula varia historica, politica, juridica*, Genève, 1644, in-4°;
- *Novus in titulum Pandectarum de diversis regulis juris antiqui commentarius*, Genève, 1653, in-4°;
- *De regulis juris*, Genève, 1653, in-4°;
- *Opuscula varia, juridica, politica, historica, critica*, Genève, 1654, in-4° (avec le protrait de l'auteur);
- *Manuale juris, seu parva juris mysteria*, Genève, 1676; Lyon, 1684, in-12° (édité une vingtaine de fois);
- *Opera juridica minora*, Leyde, 1733, in-folio (avec la vie et le portrait de l'auteur);<sup>14</sup>

Quelques exemplaires des ouvrages élaborés, édités ou commentés par Jacques Godefroy nous les avons trouvés aussi dans quelques bibliothèques transylvaines.

Jacques Godefroy – **auteur**:

- *Manuale juris, seu parva juris mysteria*, Genevae, apud Samuelem de Tourne, 1676, in-12°. [Bibliothèque départementale Mureş. La Bibliothèque «Teleki-Bolyai», Târgu-Mureş (BTBTGM); ex libris: Teleki]

Jacques Godefroy – **éditeur**:

- *Opuscula historica, politica, iuridica*, in quibus quatuor veterum auctorum monumenta, ab ipso primum edita, continentur, Genevae, apud Petrum Chouët, 1641, in-4°; [BTBTGM; ex libris: Teleki]
- *Philostorgii Ecclesiasticae Historiae libri XII*. Nunc primum editi a Iacobo Gothofredo, S. I., Sunctibus Iacobi Chouët, 1643, in-8°. [Bibliothèque de l'Académie Roumaine. La Filiale de Cluj-Napoca (BACJN)]

Jacques Godefroy – **commentateur**:

- *Codex Theodosianus cum perpetuis commentariis Iacobi Gothofredi*, ..., Opus posthumum, ..., Lugduni, Sumptibus Ioannis – Antonii

---

<sup>14</sup> Voir *La Grande Encyclopédie. Inventaire raisonné...*, p. 1146-1147; *Biographie universelle, ancienne et moderne,...*, *op. cit.*, p. 555-556; Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIX-e siècle français, historique, géographique, ...*, vol. I – XV + III vol. Suppléments, Paris, Administration du Grand Dictionnaire Universel, 1865-1890, vol. VIII, Paris, 1876, p. 1339; E. Glasson, *op. cit.*, p. 130.

Hughetan, & Marci-Antonii Ravaud, 1665, VI tomes, 3 volumes, in-folio; reliure en maroquin blanc, avec des ornements floraux. [BACJN; possesseur Timotei Cipariu]

- *Codex Theodosianus cum perpetuis commentariis Iacobi Gothofredi*, ..., Opus posthumum, ..., Editio nova, Lipsiae, Sumptibus Mavr. Georgii Weidmanni, 1736-1745, VI tomes, 3 volumes, in-folio. [BACJN]

- *Idem*. [Bibliothèque Centrale Universitaire «Lucian Blaga» de Cluj-Napoca (BCUCJN)]

Les 6 exemplaires (4 à Cluj-Napoca et 2 à Târgu-Mureș), ayant parmi les possesseurs des érudits tels Timotei Cipariu ou Sámuel Teleki sont bien conservés et ils ont, pour la plupart, des reliures artistiques en maroquin ou en parchemin, avec des ornements.

Jacques Godefroy a été bien apprécié comme juriste, historien, théologien mais aussi comme commentateur ou éditeur de certains auteurs classiques tout comme Cicero, Tertullianus, Ulpianus, Julianus, Philostorgius Cappadocius et d'autres.

La présence de ces œuvres dans les bibliothèques transylvaines témoignent du fait que, nos intellectuels voulaient s'instruire et ils avaient besoin d'instruments de travail pour parachever leur formation, puisqu'ils désiraient tenir le pas avec l'évolution spirituelle de l'Occident.

Par ses ouvrages remarquables ainsi que par son activité didactique, Jacques Godefroy a apporté sa contribution dans le domaine du droit et l'histoire du droit français lui accorde une place d'honneur.